



RECYC-QUÉBEC
Rapport annuel
2014-2015

Des gestes porteurs d'avenir

3 enjeux

1

MOBILISER ET RESPONSABILISER LES ACTEURS

2

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEURS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3

SE DOTER D'UN NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRES PERMETTANT DE POURSUIVRE NOS INVESTISSEMENTS D'AVENIR EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MISSION

Au cœur de l'action pour une gestion responsable des matières résiduelles.

VISION

Mobiliser le Québec autour d'une gestion novatrice et durable des matières résiduelles.

MANDAT

Promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

TABLE DES MATIÈRES

3 LES FAITS SAILLANTS / 7 LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / 8 LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM / 9 LES 6 CHANTIERS / 12 LES LIGNES D'AFFAIRES / 20 LA GOUVERNANCE / 28 LES ÉTATS FINANCIERS / 43 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les faits saillants

FORTE DE SES COMPÉTENCES DISTINCTIVES, RECYC-QUÉBEC A MANIFESTÉ ENCORE CETTE ANNÉE SON LEADERSHIP. LA SOCIÉTÉ A COLLABORÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEURS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) SUR LES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES.

L'ÉDUCATION CITOYENNE, AU CŒUR DE L'ORGANISATION

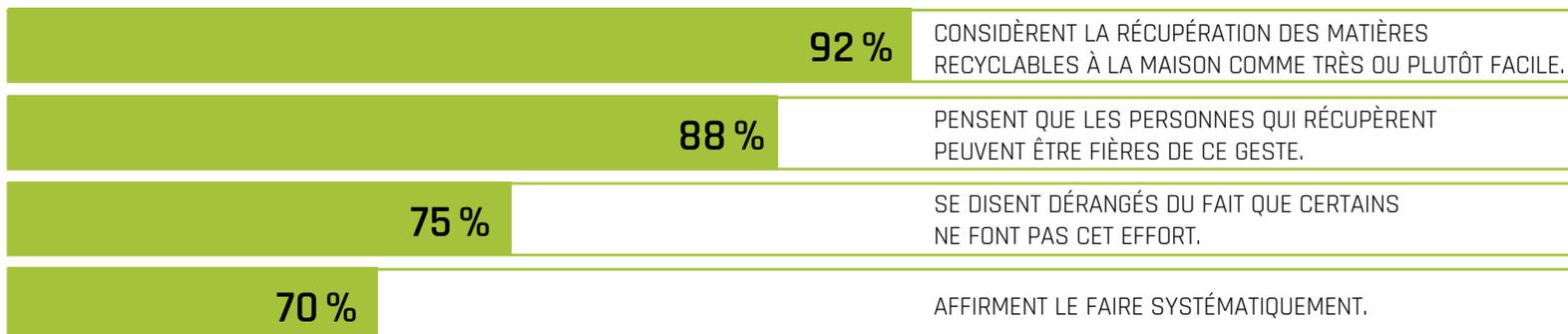
Afin d'encourager l'éducation citoyenne dans les 3RV (réduction à la source, récupération, réemploi), RECYC-QUÉBEC se base sur une approche de marketing social. Cette approche s'appuie sur une connaissance approfondie des comportements des citoyens à l'égard des matières résiduelles.

Des données mesurables permettent d'observer les changements quantitatifs et qualitatifs sur des périodes précises.

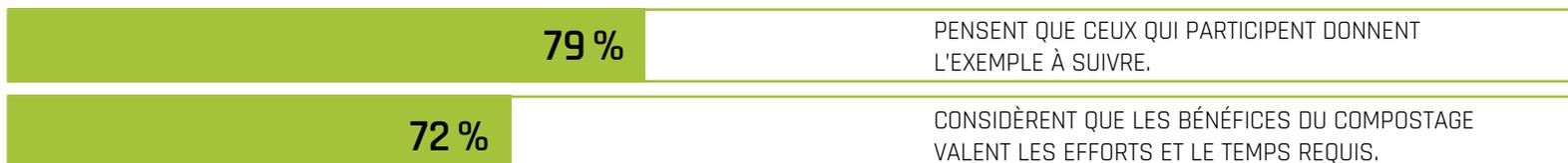
RECYC-QUÉBEC possède de telles données actualisées et mesurables. Inscrites dans le *Portrait des comportements et des attitudes*

des citoyens québécois à l'égard des 3RV, elles constituent désormais un intrant incontournable de toutes les activités visant un changement de comportements des citoyens dans la gestion des matières résiduelles qu'ils génèrent.

UNE FORTE MAJORITÉ CROIT À L'IMPORTANCE DU GESTE DE RECYCLER.



UNE PROPORTION ÉLEVÉE DES RÉPONDANTS ONT UNE IMAGE POSITIVE À L'ÉGARD DU COMPOSTAGE.



DES DÉBOUCHÉS MUNICIPAUX POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

Quelles sont les matières organiques utilisées par les municipalités? Les composts, les matières incorporées à des terreaux ou à de la terre à gazon de même que les produits sous forme de paillis. C'est ce qui ressort d'un récent rapport qui présente la situation et le potentiel de recyclage des matières organiques

en milieu municipal. Ce portrait précise les caractéristiques des produits recherchés par ce secteur, recense les éléments qui facilitent ou freinent leur usage et dresse une liste de recommandations pour favoriser leur utilisation et le développement des marchés dans un contexte urbain.



DES CAS À SUCCÈS : LES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES ICI

RIEN NE VAUT UN SUCCÈS POUR EN INSPIRER D'AUTRES !

RECYC-QUÉBEC a ainsi diffusé une quinzaine de fiches sur des industries, commerces et institutions (ICI) qui ont implanté la gestion des matières organiques. Ces exemples émanent de plusieurs secteurs : restauration et traiteurs, institutions d'enseignement, marchés d'alimentation, etc. Ils décrivent notamment les étapes d'implantation du système, les quantités et les types de résidus, le fonctionnement de la collecte, les résultats, les facteurs de réussite et les défis.



Par ailleurs, le site

ORGANIQUE.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA

comporte maintenant une section dédiée aux ICI. On y trouve entre autres une cartographie des installations de traitement des matières organiques actuelles et projetées, de même que des fiches techniques sur des technologies de compostage thermophiles *in situ*.

2 MILLIONS \$ POUR AIDER LES ICI QUI SE REGROUPENT



Un nouveau programme doté d'un budget de deux millions de dollars a démarré cette année dans le secteur des ICI. Ce programme d'aide financière annoncé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques incite les ICI des parcs industriels ou des concentrations commerciales à analyser leurs besoins communs en gestion des matières résiduelles. Ce regroupement permettra d'instaurer des collectes plus efficaces, d'optimiser les routes de collectes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de récupérer, à meilleur coût et de façon plus simple, de plus grands volumes de différentes matières triées à la source.

DE L'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE POUR LES CENTRES DE TRI, LES CONDITIONNEURS ET LES RECYCLEURS

En août 2014, RECYC-QUÉBEC initiait une toute nouvelle façon d'interpeller les différents acteurs de la collecte sélective et de favoriser leur synergie en lançant un appel à propositions aux centres de tri, aux conditionneurs et aux recycleurs de matières recyclables de la collecte sélective.



STABILISER L'APPROVISIONNEMENT

Par l'arrimage de l'offre et de la demande entre la qualité des matières produites par les centres de tri, d'une part, et les besoins des conditionneurs et des recycleurs, d'autre part

TROUVER DES DÉBOUCHÉS

En valorisant les rejets des centres de tri et en innovant les modes de traitement de la matière

Cet appel à propositions a sans conteste atteint son objectif! De nombreux projets provenant de toutes les régions du Québec ont été soumis. RECYC-QUÉBEC soutiendra les plus prometteurs à l'intérieur d'une enveloppe totale de 5 millions de dollars.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR HABITANT: DIMINUTION DE 22 KG

Le Bilan 2012 de la GMR au Québec était très attendu par l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeurs des matières résiduelles! Produit par RECYC-QUÉBEC, ce Bilan est en effet le principal document qui rend compte de notre performance par rapport aux objectifs quantitatifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015.

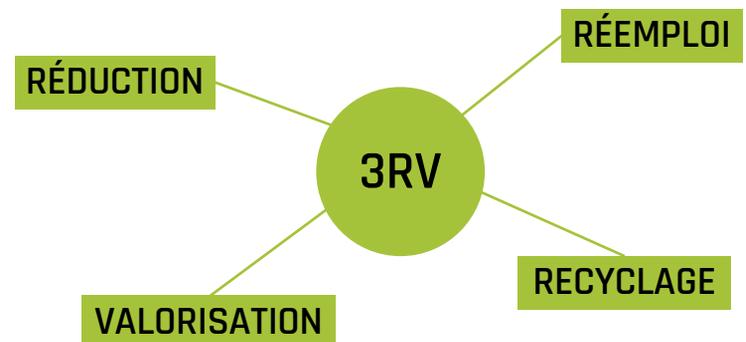
Les données de ce bilan démontrent des signes prometteurs: en 2012, ce sont 724 kg de matières résiduelles qui ont été éliminées par habitant. Par rapport à 2011, cela représente une diminution de 22 kg par habitant.

Cette baisse nous rapproche de l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise 700 kg par habitant d'ici 2015.

Pour tous les détails, visitez le site web de RECYC-QUÉBEC.

3 MILLIONS \$ POUR LA RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source est le premier principe d'action de la hiérarchie des 3RV:



En raison de son importance, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçait l'injection d'une enveloppe de trois millions de dollars dans un nouveau chantier. RECYC-QUÉBEC aura donc le mandat de structurer les actions dédiées à la réduction à la source. Parmi ces actions figurent la création d'une table de concertation, la mise en œuvre d'un programme d'aide financière et la tenue d'activités de communication et de reconnaissance.

LES PROGRAMMES DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) FONT UNE DIFFÉRENCE !



Crédit : CFER

EN
2014

PLUS DE

**90 000
TONNES**

DE PRODUITS EN FIN DE VIE DE TOUTES SORTES ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉS ET VALORISÉS DE LA MEILLEURE FAÇON POSSIBLE VIA LES POINTS DE DÉPÔT AUTORISÉS.

UN PORTAIL GMR AMÉLIORÉ POUR LES MUNICIPALITÉS

Le monde municipal souhaitait un portail plus simple d'utilisation. C'est pourquoi RECYC-QUÉBEC, soucieuse de toujours améliorer son offre aux municipalités, lançait cette année une version 2.0 du portail GMR. Cet outil, convivial et efficace, facilite la tâche aux organismes municipaux, afin d'y inscrire les données relatives aux programmes municipaux de collecte sélective.

DES ANALYSES DE CYCLE DE VIE CONCLUANTES

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, DEUX ANALYSES DE CYCLE DE VIE MANDATÉES PAR RECYC-QUÉBEC ONT ÉTÉ PUBLIÉES.

Plus de tasses réutilisables

La première porte sur l'utilisation des contenants de café à usage unique et multiple dans la restauration. L'analyse démontre que les tasses en céramique, qui deviennent économiquement plus avantageuses que les gobelets en carton dès qu'elles sont utilisées 45 fois, devraient constituer le premier choix.



Recycler et valoriser le verre au lieu de l'enfouir

Les résultats prouvent qu'il vaut mieux transporter le verre, même sur de longues distances, en vue de le recycler ou de le valoriser. Le recyclage et la valorisation du verre récupéré sont donc préférables à l'enfouissement.



Une approche toujours plus précise

Au terme de cette première année complète à la présidence du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC, je signe le présent rapport avec beaucoup de satisfaction. Depuis mon arrivée au sein du conseil, je constate le dévouement, la créativité et la constance de l'équipe de direction et des employés dans la poursuite de la mission de RECYC-QUÉBEC. Les douze derniers mois m'ont encore une fois confortée dans cette conviction. Merci à vous tous!

RECYC-QUÉBEC joue de plus en plus un rôle crucial dans l'éducation citoyenne. Sa ligne d'affaires *Éducation citoyenne dans la gestion des matières résiduelles* chapeaute maintenant toutes les activités dans ce domaine tant chez les individus qu'au sein des industries, commerces et institutions (ICI). L'organisme développe une expertise en marketing social qui vise l'adoption d'un comportement précis et mesurable. Ses initiatives sont basées sur les motivations favorisant le comportement souhaité, les freins, les dynamiques d'influences comportementales et la segmentation des publics cibles.

Le *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, dévoilé en septembre dernier, prouve d'ailleurs le rôle déterminant que joue RECYC-QUÉBEC dans l'éducation citoyenne depuis plus de deux décennies. En effet, par rapport au précédent bilan 2010-2011, on constate une diminution de la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant de 22 kg. En 2012, chaque habitant éliminait annuellement 724 kg de matières résiduelles, un résultat proche de l'objectif du Québec pour 2015 de 700 kg par habitant. Imaginez ce que nous serons en mesure d'accomplir avec l'instauration d'une ligne d'affaires entièrement dédiée à faire évoluer les comportements!

Impossible de parler de changement de comportements sans penser à la hiérarchie des 3RV et à son principe de base, la réduction à la source. Depuis novembre dernier, RECYC-QUÉBEC a la responsabilité d'un tout nouveau chantier que lui a confié le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce chantier, de trois millions de dollars, regroupe les différents acteurs du milieu afin de structurer les actions relatives à la réduction à la source. En outre, RECYC-QUÉBEC chapeautera un nouveau

programme de deux millions de dollars dédié aux ICI non desservis par la collecte municipale, qui pourront ainsi financer des projets de regroupement pour assurer une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC participe à la réflexion gouvernementale sur la modernisation des systèmes afin d'accroître ses performances environnementales. Mentionnons notamment son soutien à l'étude comparative sur la consigne et la collecte sélective du Centre de recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE), ainsi que le lancement de l'appel à propositions novateur pour moderniser le système de collecte sélective. Toute l'équipe de RECYC-QUÉBEC continuera à apporter son appui au ministre pour toute démarche liée à la modernisation des systèmes.

À l'aube de notre 25^e anniversaire, je suis plus que jamais convaincue de la pertinence fondamentale de notre mission et de notre contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux qui interpellent tous les Québécois. C'est avec une confiance sans cesse renouvelée que l'ensemble des membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC s'engage à œuvrer dans un esprit de concertation. Je tiens à remercier sincèrement chacun d'entre eux pour leur appui tout au long de la dernière année.

Je termine en remerciant également monsieur Benoît de Villiers pour son dévouement à titre de président-directeur général en 2014-2015, de même que madame Marie Cloutier qui lui a succédé. Leurs actions et leur engagement ont contribué à la renommée et au succès de l'organisation. Bonne lecture!



Josée Duplessis
Présidente du conseil
d'administration



Une présence et des échanges encore plus soutenus



Depuis tout près de 25 ans, RECYC-QUÉBEC conseille, guide et accompagne la population, les organismes et ses partenaires dans la recherche et la concrétisation de solutions écoresponsables, durables et économiquement viables. L'année 2014-2015 s'inscrit dans cette continuité. Tout en participant de façon exemplaire aux efforts de réduction des dépenses globales souhaités par le gouvernement, nous avons réalisé avec le même soin méticuleux d'importants projets axés, en particulier, sur l'éducation citoyenne. De même, RECYC-QUÉBEC s'intéresse de plus en plus au concept d'économie circulaire. Populaire en Europe et en Asie, cette approche englobe de multiples champs d'action. Elle préconise un développement économique soucieux de l'utilisation efficace des ressources et de la réduction des impacts environnementaux.

Dans cette perspective, notre présence sur le terrain, alliée au large spectre de connaissances et de compétences des employés, s'avère essentielle à la compréhension des enjeux et de la valeur ajoutée des projets, tant pour nos partenaires que pour les citoyens. Au cours des douze derniers mois, nous avons d'ailleurs multiplié les occasions de prendre le pouls des publics que nous soutenons dans leurs démarches. C'est dans cet esprit que nous avons visité différentes régions du Québec pour bien comprendre les réalités locales et échanger avec les intervenants.

À l'évidence, les municipalités sont des partenaires incontournables dans la gestion efficace des matières résiduelles. Nous croyons donc qu'il est essentiel de les écouter, de les outiller, de leur transmettre nos connaissances et de mettre nos compétences à leur service. Afin de mieux les soutenir, nous avons, entre autres, entièrement repensé notre Portail GMR, maintenant plus convivial.

L'apport du comité conjoint et de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques a par ailleurs été appréciable - notamment par la réalisation d'études - pour l'avancement de nos grands chantiers relatifs aux matières organiques, à la réduction à la source, aux produits de courte vie, aux ICI et aux CRD.

Parmi les autres dossiers déterminants de l'exercice 2014-2015 figure la publication du *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles* et des résultats de deux importantes analyses de cycle de vie, l'une sur l'utilisation des tasses à café, l'autre sur des projets de commercialisation du verre.

Toutes ces initiatives n'auraient pu être menées à terme avec autant de succès et de rigueur sans l'engagement de tous ceux qui y ont contribué. Mes plus sincères remerciements aux employés et à l'ensemble des gestionnaires, aux membres du conseil d'administration et à tous nos partenaires. Je tiens, en particulier, à remercier les membres du comité de direction pour leur appui pendant cette période de transition.

Marie Cloutier
Présidente-directrice générale
par intérim

Les 6 chantiers

1 - Matières organiques / 2 - Réduction à la source / 3 - Produits de courte vie
4 - Secteurs des ICI et des CRD / 5 - Produits à contenu recyclé / 6 - Consigne



**LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE RECYC-QUÉBEC DÉFINIT LES PRIORITÉS
SUR LE PLAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AXE
SES INTERVENTIONS SUR SIX GRANDS CHANTIERS COMPLÉMENTAIRES
À LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ET SON PLAN D'ACTION 2011-2015.**

1

MATIÈRES ORGANIQUES



DÉFIS

- Développer des marchés
- Contribuer à l'acceptabilité sociale et à la participation citoyenne
- Développer des systèmes de collecte et de traitement performants

RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2014-2015

- Études d'acceptabilité sociale portant sur l'épandage des biosolides, la collecte résidentielle des matières organiques et les installations de traitement
- Dépôt d'une analyse synthèse sur les éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires
- Mise en ligne d'une section dédiée aux industries, commerces et institutions (ICI) sur le site web matières organiques
- Production de guides et d'outils à l'intention des générateurs et des utilisateurs, dont un rapport sur les utilisations des matières résiduelles organiques dans le secteur municipal
- Publication de cas à succès de ICI ayant implanté la collecte des matières organiques
- Base de données qui regroupe toutes les études sur la gestion des matières organiques, afin d'aider les municipalités et les ICI dans leurs démarches de planification, de mise en œuvre et de suivi de leur système de gestion des matières organiques

ACTIONS EN COURS

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, dont 24 des 35 actions amorcées ou réalisées, en collaboration avec trois comités ayant pour mandat de participer à sa réalisation, dont :
 - Rapport et fiches techniques sur les technologies de désemballage des produits alimentaires périmés
 - Guide de bonnes pratiques visant à éliminer les odeurs liées à la production de matières résiduelles fertilisantes, à leur stockage et à leur épandage en milieu agricole
 - Stratégies de communication pour transmettre aux clientèles cible les livrables du plan d'action de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques

2

RÉDUCTION À LA SOURCE

DÉFIS

- Mobiliser les acteurs de la gestion des matières résiduelles (GMR) dans la concertation et la réalisation d'actions
- Cibler les interventions requises en fonction des résultats attendus

RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2014-2015

- Lancement du chantier sur la réduction à la source par la mise sur pied du Comité mixte sur la réduction à la source
- Remise de quatre mentions spéciales « Réduction à la source » du programme ICI ON RECYCLE!

ACTIONS EN COURS

- Opérationnalisation du Comité mixte sur la réduction à la source et identification des actions qui ont des retombées significatives en vue d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC
- Élaboration du plan d'action et démarrage de la mise en œuvre



DÉFIS

- Élaborer des mesures afin d'imputer les coûts sociaux et environnementaux aux produits de courte vie
- Encourager l'utilisation des produits durables

RÉALISATION POUR L'EXERCICE 2014-2015

- Publication et diffusion de l'analyse de cycle de vie (ACV) sur les tasses réutilisables et les gobelets à café à usage unique

ACTION EN COURS

- Mise en place, par le Comité mixte sur la réduction à la source, d'un volet spécifique aux produits jetables et au gaspillage alimentaire

3

PRODUITS DE COURTE VIE

4

SECTEURS
DES ICI
ET DES CRD

DÉFIS

- Améliorer la performance dans les édifices des ministères et organismes gouvernementaux
- Développer des systèmes de récupération collectifs pour les parcs industriels et les concentrations commerciales
- Accompagner les ICI quant à l'interdiction d'élimination du papier, du carton et du bois
- Appuyer l'industrie dans le développement des marchés

RÉALISATIONS POUR
L'EXERCICE 2014-2015

- Près de 3 millions \$ accordés à onze projets par le programme d'aide financière Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés
- Réalisation de sondages de satisfaction et d'une étude des programmes ICI ON RECYCLE! et VISEZ juste! auprès des clientèles
- Réalisation et diffusion d'une ACV de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables au Québec
- Remise du prix Vision Innovation et d'une bourse de 5000 \$ lors du congrès annuel du 3R MCDQ

ACTIONS EN COURS

- Mise en place du programme d'aide financière Regroupement de la GMR dans les ICI
- Évaluation et révision des programmes comportementaux ICI ON RECYCLE! et VISEZ juste!

5

PRODUITS
À CONTENU
RECYCLÉ

DÉFIS

- Promouvoir les produits à contenu recyclé auprès des fabricants et en assurer la reconnaissance
- Inciter les organismes et les donneurs d'ordres à modifier leur politique d'achat pour intégrer des produits à contenu recyclé
- Appuyer l'industrie dans le développement des marchés

RÉALISATION POUR
L'EXERCICE 2014-2015

- Présence à la Table des achats écoresponsables du gouvernement

ACTIONS EN COURS

- Mise en place d'un comité de révision afin de mettre à jour le plan d'action des produits à contenu recyclé
- Analyse du répertoire actuel des produits à contenu recyclé de RECYC-QUÉBEC

6

CONSIGNE

DÉFI

- Maintenir la synergie entre les systèmes de collecte sélective et de consignation dans la perspective d'atteindre la meilleure performance environnementale possible

RÉALISATION POUR
L'EXERCICE 2014-2015

- Signature de l'entente 2014 portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses

ACTIONS EN COURS

- Étude comparative sur la consigne et la collecte sélective réalisée par le Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie (CREATE) de l'Université Laval
- Mise à jour par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) de l'analyse de cycle de vie sur les contenants consignés de bière
- Étude sur les frais de manutention des contenants consignés à remplissage unique
- Développement d'un logiciel pour la gestion du système de consignation

Les lignes d'affaires

- PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE
- GESTION ET CONFORMITÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS (CONSIGNE ET PNEUS)
- GOUVERNANCE DES ENTENTES RÉGISSANT LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)
- GESTION DE PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX
- ÉDUCATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- MOBILISATION ET CONCERTATION DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE VALEURS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



L'ÉDUCATION CITOYENNE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES INTERVIENT EN APPUI À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE RECYC-QUÉBEC QUI VISENT UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS OU UNE MOBILISATION CITOYENNE.

Recherchez cette illustration dans nos pages pour découvrir comment cette expertise est déployée dans nos opérations.



Programmes d'aide financière

RÔLE

Appuyer les efforts des organisations en faveur d'une meilleure gestion des matières résiduelles en soutenant les initiatives et les projets des acteurs de l'industrie.

Pour ce faire, il s'agit de:

- Effectuer la gestion opérationnelle de nos différents programmes d'aide financière
- Analyser l'ensemble des demandes d'aide financière faites dans le cadre de programmes normés
- Recommander les projets les plus prometteurs selon des critères rigoureux et équitables
- Assurer le suivi de la performance des projets et de leurs retombées



L'ÉDUCATION CITOYENNE DOIT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DES PROJETS FINANCÉS VIA LE PROGRAMME ÉCONOMIE SOCIALE ET MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS.

PROGRAMMES ET RÉSULTATS

Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés

11 PROJETS ACCORDÉS
PRÈS DE 3 MILLIONS \$
D'INVESTISSEMENTS

Visé à améliorer les opérations de traitement des matières résiduelles, notamment pour les résidus issus de la construction, de la rénovation, de la démolition (CRD), et la recherche de nouveaux débouchés pour ces matières récupérées.

Économie sociale et mobilisation des collectivités

28 PROJETS ACCORDÉS
PLUS DE 1,3 MILLION \$
D'INVESTISSEMENTS

Visé à appuyer les entreprises d'économie sociale et les groupes d'action communautaire qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou veulent provoquer des changements de comportements.

Amélioration de la performance des ICI en GMR

81 PROJETS ACCORDÉS
PLUS DE 800 000 \$
D'INVESTISSEMENTS

Visé un financement direct pour réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles dans les établissements, incluant l'acquisition des équipements requis.

Programme d'aide aux centres de tri de la collecte sélective

DEUX PROJETS ACCORDÉS
26 000 \$
D'INVESTISSEMENTS

Visé à soutenir les centres de tri afin qu'ils améliorent leur performance et la qualité des matières sortantes.

Dans le cadre de ce programme, un appel à propositions a été lancé et a connu d'excellents résultats, en témoignent les nombreux projets déposés. L'invitation visait à développer des projets novateurs pour les matières recyclables de la collecte sélective afin d'aider les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs québécois de matières recyclables de la collecte sélective.

RECYC-QUÉBEC analysera chacun des projets déposés et soutiendra les meilleurs projets jusqu'à concurrence des fonds disponibles (5 M\$).

Bourses d'études supérieures

SEPT BOURSES DE MAÎTRISE
DE 3000 \$ CHACUNE
ET TROIS BOURSES DE DOCTORAT
DE 6000 \$ CHACUNE
TOTAL DE 39 000 \$
D'INVESTISSEMENTS

Depuis six ans maintenant, RECYC-QUÉBEC offre aux étudiants de deuxième ou de troisième cycle des bourses d'études supérieures dans le but d'encourager la réalisation de travaux et de recherches permettant d'améliorer les connaissances ou de développer le savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles.



Gestion et conformité des programmes opérationnels

(CONSIGNE ET PNEUS)

RÔLE

Gérer les opérations et la vérification de la conformité découlant de la gestion de la consigne et des pneus.

Plus précisément:

- Assurer l'application des lois, des règlements et des ententes
- Soutenir les différentes parties prenantes dans la rencontre de leurs obligations



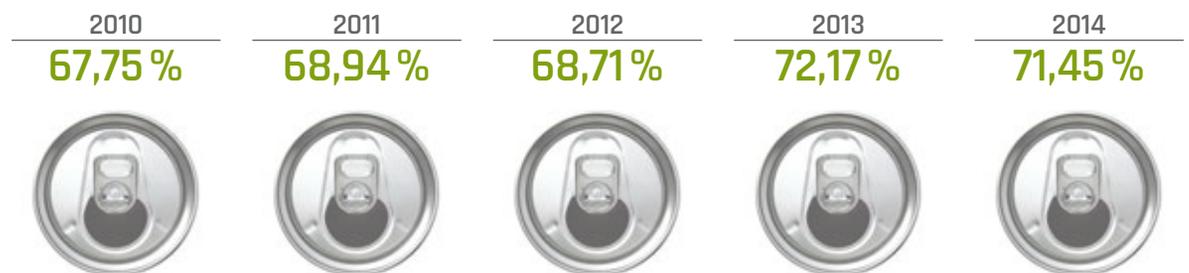
L'ÉDUCATION CITOYENNE A POUR OBJECTIF D'AMENER LES QUÉBÉCOIS À POSER LE BON GESTE EN TOUT TEMPS.

Consigne

La consigne vise deux types de contenants de boisson en fin de vie.

Les contenants à remplissage unique (CRU)

Le taux de récupération des CRU se maintient près des 70% depuis les cinq dernières années.



Les contenants à remplissage multiple (CRM)

Pour sa part, le taux de récupération des CRM (bouteilles brunes) s'est maintenu de façon constante à **98%** depuis les dix dernières années.

La consigne sociale en plein essor

Consignéco est l'association qui regroupe les membres de l'industrie brassicole du Québec et qui a pour mandat de contribuer, d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à améliorer la récupération de leur contenants en fin de vie.

Depuis la mise en place du programme de consigne sociale l'an dernier, plus de 250 organismes, et une quarantaine d'entreprises, associations et municipalités du Québec y participent.



Pneus

Depuis le début des programmes de RECYC-QUÉBEC en 1993, près de 129,5 millions de pneus hors d'usage ont été récupérés.

Tous ces pneus ont été acheminés vers des recycleurs québécois et transformés en une panoplie de produits, entre autres des tapis de dynamitage, des tapis d'étable ou d'usine, des sous-tapis, des tuiles de revêtement de sol, des panneaux d'insonorisation, des anneaux d'étanchéité de regards d'égout, des roues pour

bacs roulants, des bacs à fleurs, des accessoires de signalisation, des dos d'ânes, des terrains de soccer, des tapis pour centres sportifs (arénas, gymnases) et des garde-boue.

- En 2014, 7,9 millions de pneus (ÉPA) ont été récupérés et le programme québécois de gestion intégrée de pneus hors d'usage 2015-2020 a été adopté.

LE QUÉBEC EST DE LOIN LA PROVINCE CANADIENNE LA PLUS PERFORMANTE TECHNIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES PNEUS HORS D'USAGE. DE TOUS LES PNEUS RÉCUPÉRÉS PAR LE PROGRAMME, 99% ONT ÉTÉ ACHÉMINÉS AU RECYCLAGE ET 1% À LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE. LES PNEUS VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT SONT CEUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ EN MESURE D'ÊTRE RECYCLÉS (EN TROP MAUVAIS ÉTAT).



Gouvernance des ententes régissant la responsabilité élargie des producteurs (REP)

RÔLE

Appuyer les entreprises dans leurs efforts de récupération et de valorisation de leurs produits qui ne sont pas pris en charge par la collecte sélective.

- Reconnaître les organismes responsables des programmes de récupération et de valorisation des produits visés par la réglementation
- Assurer un suivi des obligations et de la performance qui découlent de la mise en œuvre de leurs programmes
- Soutenir les organismes de gestion reconnus (OGR) dans le changement des rôles et des responsabilités face à la collecte des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs et les épauler dans les enjeux qui en découlent

 **L'ÉDUCATION CITOYENNE INCITE LES QUÉBÉCOIS À SE DÉPLACER VERS LES POINTS DE COLLECTE SPÉCIALISÉS ET CERTIFIÉS.**

RÉALISATIONS

Création d'un microsite d'information (onenprendsoin.ca) associé à la production et la diffusion d'une campagne web visant à susciter des changements de comportements afin d'influencer les consommateurs du Québec à déposer au bon endroit les produits en fin de vie en vue de leur récupération et leur valorisation.

Prise en charge du suivi réglementaire des programmes individuels de récupération et valorisation de sept entreprises visés par le Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs: Bell, Québecor, Ikea, Crevier Lubrifiants, Paquet et fils, Safety Kleen et Canadian Tire.

LE NOMBRE GRANDISSANT DE POINTS DE DÉPÔT CERTIFIÉS AIDE LE CITOYEN À SE DÉPARTIR DE LA MATIÈRE AVEC L'ASSURANCE QU'ELLE SERA VALORISÉE DE FAÇON OPTIMALE.

PEINTURES

(ECO-PEINTURE.COM)

Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex et à l'alkyde ou à l'émail et leurs contenants, y compris les aérosols



1 000+
POINTS DE DÉPÔT

LAMPES AU MERCURE

(RECYCFLUO.CA)

Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à décharge haute intensité et tout autre type de lampes contenant du mercure

700+
POINTS DE DÉPÔT



HUILES, LIQUIDES DE REFRIGÉRISEMENT ET ANTIGELS

(SOGHU.COM)

Huiles, leurs contenants et filtres, liquides de refroidissement, antigels, leurs contenants et filtres et autres produits assimilables tels que contenants aérosols pour la mise en marché de nettoyant à freins



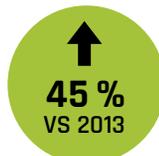
1 000+
POINTS DE DÉPÔT

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

(RECYCLERMESELECTRONIQUES.CA/QC)

Ordinateurs, écrans et périphériques, téléviseurs, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléphones, téléphones cellulaires, caméras, répondeurs et lecteurs de livres électroniques, produits audio et vidéo et autres accessoires

800+
POINTS DE DÉPÔT PUBLICS



PILES

(RECYCLERMESELECTRONIQUES.CA/QC)

Piles rechargeables ou non rechargeables

1 900+
POINTS DE DÉPÔT PUBLICS



Gestion de programmes comportementaux

RÔLE

Accompagner les municipalités, les entreprises et les organismes dans l'adoption des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles.

L'accompagnement consiste à :

- Élaborer des outils d'accompagnement et de sensibilisation
- Analyser la conformité des plans de gestion de matières résiduelles
- Recevoir et analyser des données municipales aux fins de calcul de la compensation
- Proposer des actions pour l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles

RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

En février 2015, un nouveau Portail pour le régime de compensation a été mis en ligne. Il a été revu afin de rendre plus conviviale la déclaration de coûts nets de la collecte sélective de matières recyclables que les municipalités doivent compléter chaque année.

Les sommes, remises aux organismes municipaux dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, proviennent de deux organismes agréés par RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) représentant les entreprises pour les catégories des contenants, emballages et imprimés; et RecycleMédias, pour la catégorie des journaux.

EN 2014:
156,5 MILLIONS \$
ONT ÉTÉ VERSÉS À

561
ORGANISMES
MUNICIPAUX



PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Accompagnement des municipalités dans la révision des PGMR.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE:

- SEPT PGMR RÉVISÉS
- TRAITEMENT DE PRÈS DE 700 DEMANDES D'INFORMATIONS DES ACTEURS MUNICIPAUX
- DIFFUSION D'OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT (INFOLETTRE MENSUELLE, GUIDE POUR LA RÉDACTION D'UN PGMR, GUIDE DE CONCERTATION POUR LA RÉVISION DES PGMR, MISE À JOUR DU DOCUMENT D'AIDE POUR LA RÉVISION D'UN PGMR, ETC.)
- CONFÉRENCE SUR LES PRINCIPAUX MOTIFS DE NON-CONFORMITÉ D'UN PGMR

700

DEMANDES D'INFORMATIONS TRAITÉES



L'ÉDUCATION CITOYENNE PROMOUVOIT LES FACTEURS DE SUCCÈS FAVORISANT L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS DURABLES DANS LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES.

ICI ON RECYCLE!

Programme d'exemplarité qui aide et reconnaît les industries, commerces et institutions (ICI) dans leurs démarches d'une saine gestion de leurs matières résiduelles.

QUATRE MENTIONS SPÉCIALES

« RÉDUCTION À LA SOURCE »

Les organisations méritantes ont reçu leur attestation lors d'une des douze remises d'attestations organisées en partenariat avec des Conseils régionaux de l'environnement de différentes régions. Cette formule a permis d'informer et de sensibiliser près de 930 représentants d'entreprises aux quatre coins du Québec à la mission de RECYC-QUÉBEC et à l'importance des 3RV.

120

ORGANISMES EXEMPLAIRES ATTESTÉES NIVEAU 3 - PERFORMANCE

Campagne de sensibilisation « Ceci n'est pas... »

La campagne de sensibilisation dans tous les journaux du Québec a axé son message sur les éléments qui ne doivent pas se retrouver dans le bac de récupération de la collecte sélective. « Contenants, emballages, imprimés, c'est tout ce qui va dans le bac » a été utilisé pour donner aux citoyens un supplément d'information sur la forme que doit avoir la matière acceptée. La campagne a ensuite été déclinée pour la télé, la radio et le web, et diffusée aux mois d'avril et de mai 2015. La campagne a connu d'excellents taux d'appréciation et de compréhension des messages.

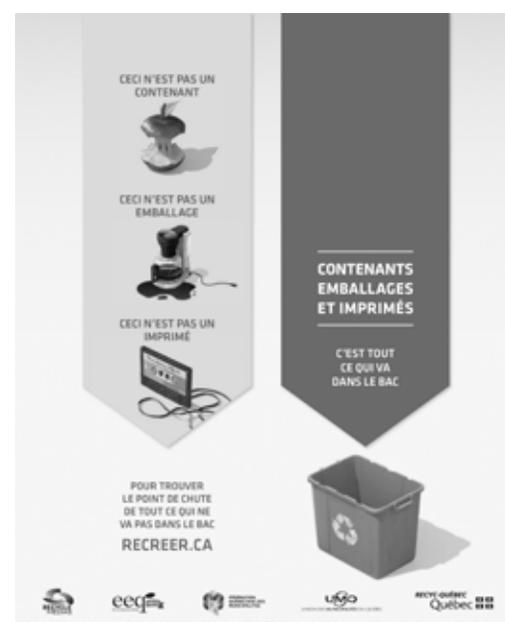
77%

DES RÉPONDANTS ONT DONNÉ UNE NOTE D'APPRÉCIATION DE 7 SUR 10 ET PLUS

VISEZ JUSTE!

Programme de gestion des matières résiduelles conçu spécifiquement pour les ministères et les organismes gouvernementaux. Il a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre d'activités de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) au sein de ces organisations.

WISEZ juste! est implanté dans 152 édifices gouvernementaux, soit 78 dans la grande région de Montréal et 74 dans la grande région de Québec. L'implantation dans d'autres régions du Québec est présentement à l'étude. Une enquête de satisfaction réalisée auprès de la clientèle a révélé un taux de satisfaction de 98%. Le taux de satisfaction relativement aux équipements et services de récupération ainsi qu'au soutien technique et services d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC variant entre 96% et 100%.



Éducation citoyenne dans la gestion des matières résiduelles

RÔLES

Provoquer des changements volontaires de comportements des citoyens, industries, commerces et institutions (ICI) par une analyse approfondie des attitudes, des motivations, des freins et des facteurs d'influence (sociaux, économiques, structurels) susceptibles d'agir sur les comportements visés en gestion des matières résiduelles.

Raffiner la connaissance des publics cibles pour en établir une segmentation psychosociale sur laquelle s'appuieront les stratégies d'intervention et de sensibilisation afin d'influencer les segments les plus susceptibles d'adopter les comportements souhaités et de se positionner dans la manière de s'adresser à ces mêmes publics cibles.

 **OUTRE CES RÔLES, LA LIGNE D'AFFAIRES « ÉDUCATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » INTERVIENT EN APPUI À L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION.**

RÉALISATIONS

L'exercice 2014-2015 a été la deuxième année d'exploitation de la ligne d'affaires. Ciblant la population citoyenne et les ICI, ses activités visaient la définition de la portée et la réalisation de mandats de recherche qui livreront des données sur lesquelles RECYC-QUÉBEC appuiera sa stratégie de marketing social.

Public citoyen

ÉTUDE DE SEGMENTATION

PORTRAIT DES COMPORTEMENTS ET DES ATTITUDES DES CITOYENS QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES 3RV

ÉTUDE QUALITATIVE

FACTEURS DE SUCCÈS À LA PARTICIPATION CITOYENNE – SYNTHÈSE DES MESURES ENCOURAGEANT L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS DURABLES DANS LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

Public ICI

ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

ÉVALUATION DES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX ICI ON RECYCLE! ET VISEZ JUSTE!



Mobilisation et concertation des intervenants de la chaîne de valeurs de la gestion des matières résiduelles

RÔLE

Rassembler les différents intervenants de la chaîne de valeurs de la GMR afin d'envisager l'avenir et les actions à mettre en œuvre.

En tant qu'initiateur de la chaîne de valeurs, nous devons :

- Concerter et mobiliser les différents intervenants en vue de prévenir ou de gérer des obstacles du système, réels ou potentiels
- Travailler avec les intervenants du milieu pour développer et mettre en application des solutions pour accroître l'efficacité et la performance de la GMR au Québec
- Obtenir une position concertée des parties prenantes afin d'accélérer les résultats concrets en ce qui concerne la diminution des matières éliminées

RÉALISATIONS

Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective

La mise en œuvre du plan d'action 2012-2015 du Comité conjoint s'est poursuivie.

Sur les 43 actions, 11 sont réalisées et 20 sont en cours de réalisation, avec l'aide de quatre groupes de travail composés de différents intervenants membres du Comité conjoint.

Parmi les actions réalisées, soulignons le lancement d'un appel de propositions pour les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs québécois de matières recyclables de la collecte sélective ainsi que la tenue de visites dans des centres de tri et des recycleurs. L'activité visait particulièrement les entreprises mettant en marché des contenants et des emballages récupérés par la collecte sélective.

Le Comité conjoint travaille actuellement au développement des marchés de recyclage pour les contenants multicouches, les sacs et pellicules de plastique ainsi que le papier mixte.

Table de concertation sur le recyclage des matières organiques

Dans le but de bannir de l'élimination les matières organiques d'ici 2020, RECYC-QUÉBEC a mis en place la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques en 2012, réunissant tous les acteurs clés du milieu. Cette année, la mise en œuvre du plan d'action 2013-2015 s'est poursuivie et a donné des résultats : 24 des 35 actions ont été démarrées ou poursuivies par l'équipe de RECYC-QUÉBEC en collaboration avec trois comités de mise en œuvre.

Pendant l'année, le site organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca a été bonifié pour y intégrer une section dédiée aux industries, commerces et institutions (ICI). Une cartographie des installations de traitement des matières organiques actuelles et projetées a été diffusée, ainsi que des fiches techniques sur des technologies de compostage thermophiles *in situ*. Finalement, l'équipe a donné 16 conférences sur les matières organiques s'adressant à des organismes municipaux, à des ICI, à des agronomes ainsi que lors de colloques d'associations du milieu.

Comité mixte sur la réduction à la source

Dans la foulée du lancement du chantier sur la réduction à la source, RECYC-QUÉBEC a mis sur pied le Comité mixte sur la réduction à la source. Regroupant une vingtaine d'intervenants de divers milieux, ce comité multidisciplinaire travaillera à l'élaboration d'un premier plan pour déployer des actions à retombées concrètes. Les principales thématiques à l'étude sont le gaspillage alimentaire, l'écoconception, l'écogestion de chantier, les produits jetables et le réemploi.

Le premier plan d'action pour la période 2015-2017 est attendu à l'automne 2015.



L'ÉDUCATION CITOYENNE MESURE LES PRINCIPAUX FREINS, MOTIVATIONS ET ATTITUDES DES CITOYENS QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES 3RV TANT SUR LE PLAN DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES QU'ÉLLE NE L'EST PAS SUR LE PLAN DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE.

La gouvernance

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC est composé de la présidente du conseil et de la présidente-directrice générale ainsi que d'administrateurs ayant des parcours professionnels variés. Ainsi, ces derniers réunissent des compétences et expériences en environnement, planification stratégique, gestion, système de contrôle et optimisation des ressources, comptabilité, vérification, marketing, économie dont économie sociale, affaires gouvernementales, développement des affaires, connaissance du monde municipal, des régions, du secteur de l'éducation, du volet technologique, droit, communication et ressources humaines. Le Conseil exerce de nombreuses responsabilités dont certaines sont examinées au préalable par ses comités statutaires, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines, lesquels sont composés de membres indépendants. Les comités présentent leurs rapports au Conseil et lui soumettent toutes recommandations appropriées. Le Conseil est présidé par madame Josée Duplessis.

Le Conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la Loi sur la qualité de l'environnement et multiples autres législations applicables. Ses principales fonctions comprennent l'examen et l'approbation du Plan stratégique, du plan d'affaires, du budget annuel d'exploitation de la Société, la revue des états financiers trimestriels, l'approbation des états financiers annuels, du rapport annuel d'activités et l'examen périodique de la gestion intégrée des risques. Le Conseil adopte les décisions requérant son approbation telles celles

concernant certains contrats et ententes et toute recommandation gouvernementale et demande devant faire l'objet d'une telle approbation. Le Conseil approuve les nominations des dirigeants ainsi que les politiques concernant la rémunération et les conditions de travail des employés et des dirigeants. Il s'assure du respect des règles d'éthique applicables à ses membres. Il adopte les critères d'évaluation de son fonctionnement et les critères d'évaluation des membres. Il s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions. Au cours de l'année 2014-2015, le Conseil a tenu neuf réunions et ses comités ont tenu dix-sept réunions au total. Après chaque réunion, les comités font rapport au Conseil de leurs activités.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Le comité s'assure que sont élaborés les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, dirigeants et employés, les profils de compétences et expériences des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du Conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres. Il veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs qui découle notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs. Eu égard au code de déontologie des employés, un exercice de révision est en cours. Le comité s'est

rencontré à cinq reprises au cours de l'année financière. Celui-ci est présidé par monsieur Michel Giroux. Après chaque réunion, le président fait rapport de ses activités au Conseil.

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration concernant l'approbation des états financiers, de s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement la situation financière, que les pratiques comptables et les mécanismes de contrôle soient adéquats et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources. Au cours de l'année, il a rencontré l'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a examiné le processus de gestion des risques de la Société, a examiné le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des vérifications internes. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il s'est assuré du respect des obligations de la Société à l'égard de la Politique visant la réduction et le contrôle des dépenses et s'est assuré de la conformité de la Société à l'égard des ressources informationnelles. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité de vérification a tenu sept réunions. Le comité est présidé par madame Claudia Goulet. Après chacune de ses réunions, le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

ADMINISTRATEURS	CONSEIL		COMITÉS DU CONSEIL					
	Nombre de rencontres	Présences	COMITÉ DE VÉRIFICATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE		COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	
Nombre de réunions	9		7		5		5	
	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Josée Duplessis	9	9						
Benoît de Villiers	9	9						
Michel Delisle	9	9	7	7	5	5		
Sylvain Dorais	9	7					5	4
Michel Giroux	9	8			5	5		
Claudia Goulet	9	6	7	7				
Monique Laberge	9	9			5	5	5	5
Michel Montpetit	4	2	3	1				
Brigitte Portelance	9	3						
Valérie Racine	9	8					5	4
Yanick Vaillancourt	9	8					5	5

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

pour l'exercice 2014-2015

NOM ET TITRE	SALAIRE ANNUEL DE BASE, CONTRACTUEL	SALAIRE RÉELLEMENT VERSÉ PENDANT L'ANNÉE ⁽¹⁾	PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION VARIABLE	AUTRES AVANTAGES ⁽²⁾
Benoît de Villiers Président-directeur général	154 251 \$	146 613 \$	-\$	3 517 \$
Marie Cloutier Vice-présidente	131 667 \$	101 670 \$	-\$	4 198 \$
Anna Walkowiak Vice-présidente	120 945 \$	119 325 \$	-\$	1 980 \$
Guy Tremblay Directeur bureau de projets	110 502 \$	109 458 \$	-\$	1 264 \$
Denise Auger Directrice de la gestion et du développement des talents	106 252 \$	101 468 \$	-\$	1 097 \$

Rapport du comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au courant de l'année 2014-2015, il a élaboré les attentes et critères d'évaluation pour le président-directeur général et procédé à l'évaluation de rendement de celui-ci. Il a fait un suivi rigoureux des risques d'affaires reliés aux ressources humaines, a examiné la rémunération globale des employés et a participé à la sélection de dirigeants. Le comité s'est rencontré à cinq reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Après chacune de ses réunions, le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

(1) correspond au salaire réellement versé, tenant compte des périodes réelles d'emploi, congés fériés, vacances, assurance salaire et rétro, s'il y a lieu.

(2) correspond à la contribution de l'employeur au régime d'assurance, stationnement et autres avantages.

Indépendance

À l'exception de madame Marie Cloutier, présidente-directrice générale par intérim et de madame Brigitte Portelance, secrétaire adjointe au Secrétariat du Conseil du trésor, les membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

Nomination

Le gouvernement du Québec nomme les membres du Conseil en se fondant sur les profils de compétence et expérience établis par la Société. Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, le président du Conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Leur mandat peut être renouvelé deux fois.

Règles d'éthique

Le conseil d'administration veille au respect de règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Rémunération et avantages des administrateurs

À l'exception du titulaire du poste de président-directeur général qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les administrateurs siègent au Conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction

Programme d'accueil et de formation continue des administrateurs

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et responsabilités ainsi que la nature des principales activités de la Société. Les administrateurs sont informés du cadre juridique de la Société notamment en ce qui a trait à la gouvernance d'une société d'État. Les membres de comité du Conseil reçoivent en outre des documents d'information concernant le mandat du comité. Au cours de l'année 2014-2015, les membres ont aussi bénéficié de présentations portant sur l'industrie du recyclage au Québec, notamment sur la consignation, les centres de tri, la biométhanisation et le compostage, la symbiose industrielle et la réduction à la source.

Audit externe et indépendance des auditeurs

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JOSÉE DUPLESSIS, A.S.C.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPUIS LE 15 JANVIER 2014

NOMINATION AU CONSEIL: 15 JANVIER 2014

FIN DE MANDAT: 14 JANVIER 2017

STATUT: ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Présidente sortante du Comité exécutif de la Ville de Montréal, madame Josée Duplessis y était responsable des dossiers de l'environnement, du développement durable et des milieux naturels pour le territoire de l'île de Montréal. Elle a alors occupé plusieurs postes tels que membre du Conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal et du Conseil d'agglomération, de la Commission permanente des finances et de l'administration et présidente du Conseil consultatif en urbanisme du Plateau Mont-Royal. Sociologue de formation, elle est administratrice de Sociétés et gestionnaire d'entreprises depuis 20 ans. Madame Duplessis suit de près l'évolution de la conscience environnementale dans les sociétés industrialisées. Elle a développé des compétences recherchées d'analyse et de compréhension de l'environnement économique, social et culturel afin d'appliquer les meilleures stratégies de développement pour l'économie verte. Madame Josée Duplessis est actuellement inscrite au programme du Executive MBA de McGill en développement des affaires.

MICHEL GIROUX

NOMINATION AU CONSEIL: 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT: 28 MAI 2016

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

STATUT: ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

M^e Michel Giroux, membre du Barreau du Québec depuis 1972, a œuvré en pratique privée dans différents cabinets. Depuis le 1^{er} mai 2015, il est maintenant avocat à la retraite. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport dans la région la Capitale Nationale de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre de l'exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, M^e Giroux a occupé les postes d'administrateur suivants: administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de la Mutuelle des municipalités du Québec (2003-2009), administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des

Beaux-Arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est aussi membre du Comité-Assurance relevant du conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec.

MARIE CLOUTIER

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
NOMINATION AU CONSEIL : 22 AVRIL 2015

Exerçant de facto les fonctions de présidente-directrice générale à compter du 3 mars 2015 à la suite d'une désignation par le conseil d'administration et nommée par le Conseil des ministres à titre de membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim à compter du 22 avril 2015. Madame Marie Cloutier est une dirigeante chevronnée avec une expérience de haut niveau au sein d'organisations nationales et internationales œuvrant dans les secteurs de l'énergie, de la santé, de la culture et du développement durable. Diplômée en commerce de l'Université McGill, elle a occupé plusieurs postes de direction dans des domaines où les enjeux sont complexes et multiples, notamment au sein du Congrès mondial de l'énergie. D'abord vice-présidente aux Communications, puis à la Mise en marché et performance des lignes d'affaires chez RECYC-QUÉBEC, madame Cloutier a été un acteur clé dans la transformation du modèle d'affaires et de la structure de gouvernance de l'organisation visant à projeter RECYC-QUÉBEC à l'avant-plan de la gestion des matières résiduelles.

MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA

NOMINATION AU CONSEIL : 29 MAI 2013
FIN DE MANDAT : 28 MAI 2016
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE
STATUT : ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé détenteur d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance corporative et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant douze ans, son expérience professionnelle couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Il est actuellement directeur de projets chez Finance Montréal, où il travaille activement à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il est aussi membre du conseil d'administration du Conseil des Gestionnaires en Émergence, membre du comité d'orientation du chapitre montréalais de la Professional Risk Managers Interna-

tional Association (PRMIA), membre du comité Infrastructures de la Fédération des chambres de commerce du Québec, membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de Maisonneuve et président de l'Association de hockey mineur de Mont-Royal et Outremont.

SYLVAIN DORAIS

NOMINATION AU CONSEIL : 29 MAI 2013
FIN DE MANDAT : 28 MAI 2016
MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES
STATUT : ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

M^e Sylvain Dorais, membre du Barreau du Québec, possède plus de quinze ans d'expérience en litige civil, commercial et en droit du travail où il agit notamment comme négociateur patronal pour la conclusion de conventions collectives dans le secteur privé. Après avoir été clerc à la Cour d'appel du Québec et avocat dans un grand cabinet du centre-ville de Montréal, M^e Dorais fonde son propre bureau en 2002 avant de se joindre à l'étude GWBR en 2015 comme responsable du secteur litige. Il représente ses clients devant les tribunaux administratifs et judiciaires du Québec, mais encourage aussi la résolution alternative des conflits par de nombreuses participations à des séances de conciliation et de médiation. Il est diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1993) et en droit de l'Université de Montréal (1996). Au cours de ses études, il a également été journaliste pour diverses publications et médias électroniques.

CLAUDIA GOULET, CPA, CMA, LL. M. FISC

NOMINATION AU CONSEIL : 30 NOVEMBRE 2011
FIN DE MANDAT : 29 NOVEMBRE 2015
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
STATUT : ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec depuis 1995. Elle est détentrice d'une maîtrise en fiscalité à l'École des hautes études commerciales de Montréal avec travail dirigé sur les fiducies. Elle a œuvré durant quinze ans en entreprise et six ans en cabinet de comptables. À la direction de l'entreprise familiale durant deux ans, elle assume présentement la direction du développement des affaires chez CE-Énergie inc.

MONIQUE LABERGE

NOMINATION AU CONSEIL : 16 JANVIER 2007
RENOUVELLEMENT : 29 MAI 2013
FIN DE MANDAT : 28 MAI 2016
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
STATUT : ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire de Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De la Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, de l'Appui Saguenay-Lac-St-Jean et du Regroupement des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement et Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et Aux-Sables.

BRIGITTE PORTELANCE

NOMINATION AU CONSEIL : 18 MAI 2011
FIN DE MANDAT : 17 MAI 2014

Madame Brigitte Portelance est, depuis juillet 2014 secrétaire adjointe au Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a été, de 2010 à 2014, sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle y était notamment responsable de la Politique de gestion des matières résiduelles. De 2006 à 2010, elle était sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique. Elle a aussi occupé différents postes de cadre supérieur dans plusieurs ministères du gouvernement du Québec. Diplômée en sciences et génie, elle a amorcé sa carrière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à titre de chercheur en biologie marine. À l'expiration de son mandat, le membre du conseil d'administration demeure en fonction jusqu'à son remplacement.

VALÉRIE RACINE, CRHA, MBA
 NOMINATION AU CONSEIL : 29 MAI 2013
 FIN DE MANDAT : 28 MAI 2016
 MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES
 STATUT : ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Madame Valérie Racine œuvre dans le domaine des ressources humaines depuis près de vingt ans. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires, et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au sein d'une grande organisation financière, elle contribue par l'élaboration de positionnements, stratégies et approches en regard d'enjeux de transformation, d'évolution de culture organisationnelle, de développement des compétences et de performance des personnes. Elle est notamment responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de société) favorisant des nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. M^{me} Racine s'engage dans la communauté par la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès d'amateurs de plein air.

YANICK VAILLANCOURT, ING., P. ENG
 NOMINATION AU CONSEIL : 29 MAI 2013
 FIN DE MANDAT : 28 MAI 2016
 MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES
 STATUT : ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Monsieur Yanick Vaillancourt est ingénieur en pratique privée. Diplômé en génie électrique et en gestion de l'ingénierie de l'Université de Sherbrooke, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il possède une expérience de travail très diversifiée, au sein d'entreprises de toutes tailles, dans plusieurs secteurs d'activité. Il est aussi membre fondateur de la Section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada et a siégé à son conseil d'administration pendant deux ans. En plus du Québec, il a travaillé au Gabon et aux États-Unis. Il pratique aussi le génie dans d'autres provinces canadiennes.

Membres ayant terminé leurs fonctions au courant de l'année financière

BENOÎT DE VILLIERS, MBA
 PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT
 NOMINATION AU CONSEIL : 5 AOÛT 2013
 FIN DE MANDAT : 3 MARS 2015

Monsieur de Villiers a œuvré à titre de président-directeur général de RECYC-QUÉBEC jusqu'en mars 2015. À ce titre, il était responsable de la réalisation des objectifs du plan stratégique 2012-2017 et jouait un rôle dans la mobilisation des acteurs vers une gestion novatrice et durable des matières résiduelles, tout en favorisant la mise en place de solutions afin d'optimiser la chaîne de valeurs des matières résiduelles au Québec. Antérieurement, il a occupé des postes de direction au sein de différentes institutions financières et de grandes organisations québécoises.

MICHEL MONTPETIT
 VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
 NOMINATION AU CONSEIL : 29 MAI 2013
 FIN DE MANDAT : 3 SEPTEMBRE 2014
 MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
 STATUT : ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Monsieur Michel Montpetit, maintenant consultant, agissait jusqu'à sa retraite de l'Université de Sherbrooke, à titre de directeur du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE). Biologiste et détenteur d'une maîtrise en environnement, ses fonctions l'ont amené, au fil des ans, à développer une forte expertise dans le déploiement de programmes en environnement et développement durable, et ce, dans plusieurs universités à travers le monde. Défenseur de la cause environnementale et très impliqué dans la communauté et auprès d'organismes voués à l'environnement et au développement durable, monsieur Montpetit fait partie de nombreux comités environnementaux, à différents paliers. Il s'est impliqué pendant plusieurs années auprès de la Fondation québécoise en environnement, notamment à titre de membre du conseil d'administration.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

Section I

Définitions et dispositions générales

Définitions

- 1 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
 - a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
 - g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

- h)** « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
- I)** soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;
 - II)** soit une personne morale et, selon le cas :
 - i)** une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - ii)** une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - iii)** toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;
- i)** « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
- j)** « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage*, tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
- k)** « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

- 2** Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

- 3** La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 4** Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

- 5** L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section II

Interprétation

- 6** L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 7** Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 8** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section III

Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

- 9** Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.
- L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

- 10** L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11** L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 12** L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13** Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les déli-bérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

- 14** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 15** L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois,

l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

- 16** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17** L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

Section IV

Divulgaration

Définitions

- 19** La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- a)** au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b)** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - c)** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d)** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
- 20** Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21 L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a)** le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b)** le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c)** le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
- d)** les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e)** les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22 Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

Section V

Dispenses

Définitions

- 23** Le présent code ne s'applique pas :
- a)** à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b)** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c)** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d)** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - e)** à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section VI

Dispositions finales

24 Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25 Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26 Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (ci-après la « Loi ») à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, la Société a reçu huit demandes d'accès aux documents. L'ensemble des demandes a été traité dans le délai imparti par la Loi et aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée. Deux demandes ont fait l'objet d'un refus (refus partiel dans un cas) en vertu des articles 23, 24, 37, 38 et 39 de la Loi. Aucun dossier n'a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément à l'article 4 par. 8 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r.2) (ci-après le « Règlement »), la Société rend accessibles sur son site Internet, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions législativement prévus.

Également, entre autres documents, on trouve notamment sur le site Internet de la Société : l'organigramme (art. 4 par. 1 du Règlement), les renseignements relatifs à chaque bail de location d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC (art. 4 par. 27 du Règlement), une description des services offerts (art. 4 par. 10 du Règlement) incluant les différents programmes qu'elle administre (art. 4 par. 10 du Règlement) et divers lois, règlements, directives et politiques, (art. 4 par. 11 du Règlement), ainsi que la plupart des études et des rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte qui sont considérés d'intérêt pour l'information du public (art. 4 par. 7 du Règlement).

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Société connaît le coût total de chacun des services tarifés offerts. Les dépenses des principaux programmes ont toutes été récupérées à 100 %, soit : le droit environnemental sur les pneus, les ententes sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses et la compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

Ce texte doit être lu en consultant les états financiers des résultats et de l'excédent cumulé à la page 30 du présent rapport annuel.

FAITS SAILLANTS ET EXPLICATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS 2014-2015

La Société présente un excédent de 225 000 \$ pour l'exercice 2014-2015 comparativement à un excédent budgété de 189 000 \$. Les revenus de l'exercice de 34,7 millions \$ sont toutefois moins élevés qu'anticipé lors de l'établissement des budgets (47,8 millions \$) et du dernier exercice financier (40,8 millions \$). Les charges sont également moindres à 34,5 millions \$ comparativement à 38,1 millions \$ l'année dernière et aux charges budgétées à 47,6 millions \$.

La Société ayant un modèle d'affaires où les revenus sont généralement obtenus en refacturant le coût des services et des dépenses, la baisse des revenus est donc directement liée à des dépenses moins élevées que prévu.

Voici les principales catégories de dépenses où les montants ont été inférieurs aux prévisions budgétaires :

- Les contributions dans le cadre de la Politique de gestion des matières résiduelles sont moins élevées de 6 millions \$, car les versements d'aide financière pour les projets subventionnés n'ont pas satisfait les critères de versement aussi rapidement que prévu.
- Les dépenses pour la compensation des services municipaux de collecte sélective sont de 2,9 millions \$ en deçà des prévisions. Cela s'explique par la

réduction de l'ampleur d'une étude de caractérisation initialement prévue à large échelle sans compromettre la pertinence des résultats et par l'arrêt d'une campagne de sensibilisation à la suite des directives du gouvernement du Québec.

- Les contributions au programme de gestion des pneus hors d'usage sont moins élevées de 1,6 million \$, notamment en raison d'un volume de pneus récupérés moins important que prévu.
- Des études et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ont également été reportées à la suite des mesures de rigueur budgétaire implantées par le gouvernement du Québec.

Il est à noter que les revenus de consignation sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent, car l'année 2013-2014 a été ponctuée d'éléments extraordinaires, tels que le remboursement du déficit opérationnel, le programme d'amélioration des infrastructures de récupération (PAIR/ISE) de 3,2 millions \$ et des cotisations pour années antérieures de consignations non versées de l'ordre de 4,4 millions \$.

Les états financiers

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
(RECYC-QUÉBEC)

De l'exercice clos le 31 mars 2015

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



Marie Cloutier
Présidente-directrice générale
par intérim



Benoît Lauzon, CPA, CMA
Directeur, service de la gestion
financière et matérielle

Québec, le 3 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion

sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 3 septembre 2015

État des résultats et de l'excédent cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
REVENUS			
Droit environnemental sur les pneus	20 399 600\$	18 801 726\$	18 072 917\$
Contributions du gouvernement du Québec	15 586 279	7 270 590	8 968 409
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	4 049 691	4 198 206	10 066 462
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 972 750	1 681 859	1 258 150
Placements	1 816 500	2 103 671	1 656 895
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	755 000	445 972	299 681
Autres	240 000	228 283	550 279
	47 819 820	34 730 307	40 872 793
CHARGES			
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (note 4)	19 299 600	17 678 828	17 189 011
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (note 5)	11 536 279	5 555 748	8 094 666
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (note 6)	3 710 230	810 294	251 842
Études	1 322 950	251 348	136 702
Soutien au système de consignation	181 250	143 418	3 391 819
Contributions pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	-	-	40 000
Traitements et avantages sociaux	7 471 651	7 782 435	6 774 288
Fonctionnement (note 7)	2 787 514	1 850 517	1 828 583
Communications, éducation et sensibilisation	1 321 060	432 761	458 364
	47 630 534	34 505 349	38 165 275
Excédent de l'exercice	189 286	224 958	2 707 518
Excédent cumulé au début de l'exercice	53 455 911	53 455 911	50 748 393
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	53 645 197\$	53 680 869\$	53 455 911\$

État de la situation financière

AU 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	15 275 673 \$	10 123 189 \$
Placements (note 9)	76 752 693	77 174 674
Créances à recevoir (note 10)	9 762 705	16 990 066
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	9 621 714	2 330 472
	111 412 785	106 618 401
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	7 775 074	6 049 267
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	6 567 736	10 300 693
Revenus reportés de programmes (note 12)	33 302 488	27 004 298
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 13)	11 707 357	11 204 235
	59 352 655	54 558 493
ACTIFS FINANCIERS NETS	52 060 130	52 059 908
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	1 471 276	1 267 316
Charges payées d'avance	149 463	128 687
	1 620 739	1 396 003
EXCÉDENT CUMULÉ	53 680 869 \$	53 455 911 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 18)		

Pour le conseil d'administration,



Josée Duplessis
Présidente



Claudia Goulet, CPA, CMA, LL. M. Fisc, ASC
Administratrice

État de la variation des actifs financiers nets

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	189 286 \$	224 958 \$	2 707 518 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 212 140)	(532 451)	(874 489)
Amortissement des immobilisations corporelles	500 000	344 717	183 026
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		2 249	1 259
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles		7 341	217
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles		(25 816)	(53 600)
	(712 140)	(203 960)	(743 587)
Acquisition des charges payées d'avance		(289 333)	(172 992)
Utilisation des charges payées d'avance		268 557	92 153
		(20 776)	(80 839)
Augmentation des actifs financiers nets	(522 854)	222	1 883 092
Actifs financiers nets au début de l'exercice	52 059 908	52 059 908	50 176 816
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	51 537 054 \$	52 060 130 \$	52 059 908 \$

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	224 958\$	2 707 518\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Gain à la disposition de placements	(172 437)	(14 132)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	2 249	1 259
Amortissement des immobilisations corporelles	344 717	183 026
Revenus reportés de programmes	6 298 190	4 040 360
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(25 816)	(53 600)
Ajustement des placements au taux d'intérêts effectifs	806 315	797 162
	7 478 176	7 661 593
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 16)	(1 637 185)	6 060 919
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5 840 991	13 722 512
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(44 901 080)	(31 896 815)
Produit à la disposition de placements	44 689 183	20 874 092
Encaissement de prêt	-	400 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(211 897)	(10 622 723)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(483 951)	(634 038)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	7 341	217
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(476 610)	(633 821)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 152 484	2 465 968
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 123 189	7 657 221
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 8)	15 275 673\$	10 123 189\$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 729 789\$ (2014: 2 513 945\$).

Notes complémentaires aux états financiers

AU 31 MARS 2015

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits

ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre

les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
À recevoir des organismes de financement agréés	- \$	127 859 848 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	- \$	127 859 848 \$

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments

faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

CONSTATATION DES REVENUS

Revenus affectés

Le droit environnemental sur les pneus et les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Consignation et autres services

Les revenus de la consignation des contenants à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Les gains et pertes à la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

CONSTATATION DES CHARGES

Contributions aux programmes

Les contributions liées aux programmes des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles, pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes de ventes à recevoir), les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception du dépôt sur contrat et des avantages sociaux) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie sont convertibles en tout moment.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode de l'amortissement au taux d'intérêts effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

PASSIFS

Revenus reportés

Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé au poste Contributions du gouvernement du Québec à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus reportés de programmes, à l'exception des contributions du gouvernement du Québec, représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5¢, 10¢, 20¢) annuellement en incluant la prime de 2¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter employeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

- Mobilier et équipements 7 ans
- Équipements informatiques 5 ans
- Améliorations locatives Durée du bail
- Logiciels 3 ans
- Développement informatique 5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

- Financement externe
Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2015	2014
Pénalités	2 289 912 \$	2 471 557 \$
Quote-part des excédents	(424 456)	3 235 945
Récupération des frais de gestion	825 101	819 881
Constatation des revenus reportés de consignation	-	2 410 237
Autres revenus de consignation	1 507 649	1 128 842
	4 198 206 \$	10 066 462 \$

4. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2015	2014
Transport et entreposage	11 851 631 \$	10 755 891 \$
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	4 847 044	5 956 353
Vidage des sites	505 307	(10 307)
Frais généraux directs	98 759	123 895
Frais d'administration sur la perception du droit	376 087	363 179
	17 678 828 \$	17 189 011 \$

5. CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2015	2014
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	2 581 317 \$	2 930 897 \$
Performance des Industries, commerces et institutions (ICI) en gestion des matières résiduelles	909 797	2 527 013
Économie sociale et mobilisation des collectivités	1 034 357	1 714 109
Contributions pour les centres de tri québécois	593 018	761 669
Plan d'action du comité conjoint	108 366	82 757
Plan d'action pour le recyclage de la matière organique	328 893	78 221
	5 555 748 \$	8 094 666 \$

6. COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2015	2014
Communications, éducation et sensibilisation	376 529 \$	(141 723) \$
Études et acquisitions de connaissances	374 040	150 907
Contributions aux organismes municipaux	-	161 917
Frais généraux directs	59 725	80 741
	810 294 \$	251 842 \$

7. FONCTIONNEMENT

	2015	2014
Honoraires professionnels et services contractuels	234 599 \$	524 044 \$
Loyers, taxes et assurances	640 196	303 987
Déplacements	99 480	150 991
Courriers et télécommunications	126 244	132 871
Locations, entretien et réparations d'équipements	40 552	38 643
Représentation, réunions et conférences	33 865	71 687
Honoraires de gestion des placements	152 556	134 646
Formation et perfectionnement	50 016	110 380
Fournitures et frais divers	45 005	56 340
Autoroute de l'information	70 484	84 330
Abonnements et cotisations	10 554	36 379
Amortissement des immobilisations corporelles	344 717	183 026
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	2 249	1 259
	1 850 517 \$	1 828 583 \$

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2015	2014
Encaisse	1 607 018 \$	1 354 459 \$
Équivalents de trésorerie	13 668 655	8 768 730
	15 275 673 \$	10 123 189 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 1,17 % à 1,50 % (2014: 1,13 % à 1,37 %).

9. PLACEMENTS

	2015	2014
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux nominaux se situant entre 1,00 % et 6,25 % (2014: 1,00 % et 6,25 %) et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2020	76 752 693 \$	77 174 674 \$

Au 31 mars 2015, la juste valeur des placements s'établit à 78 254 630 \$ (2014: 77 745 740 \$).

10. CRÉANCES À RECEVOIR

	2015	2014
Droit environnemental sur les pneus	3 303 042 \$	3 248 190 \$
Consignes bière	4 110 598	8 527 960
Indemnités pour Règlement sur la compensation pour les services municipaux	-	2 350 457
Taxes de ventes à recevoir	1 234 706	1 310 214
Autres débiteurs	452 873	899 518
Intérêts courus	661 486	653 727
	9 762 705 \$	16 990 066 \$

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	2 453 968 \$	2 286 337 \$
Contributions non remboursables - programmes des pneus	2 593 028	1 675 055
Traitements*	525 557	560 045
Avantages sociaux	1 073 442	990 086
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	1 112 079	520 744
Dépôt sur contrat	17 000	17 000
	7 775 074 \$	6 049 267 \$

* Ce poste inclut des allocations de transition et des allocations de départ aux membres de la direction au montant de 136 372 \$ (2014: 365 980 \$).

12. REVENUS REPORTÉS DE PROGRAMMES

				2015
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	22 464 548\$	24 263 280\$	(18 801 726)\$	27 926 102\$
Consignation des contenants à remplissage unique	389 721	-	-	389 721
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 110 029	2 439 078	(1 602 442)	4 946 665
Contributions du gouvernement du Québec	40 000	-	-	40 000
	27 004 298\$	26 702 358\$	(20 404 168)\$	33 302 488\$
				2014
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	16 827 558\$	23 709 907\$	(18 072 917)\$	22 464 548\$
Consignation des contenants à remplissage unique	2 646 142	153 816	(2 410 237)	389 721
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 895 722	2 472 457	(1 258 150)	4 110 029
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	514 517	-	(514 517)	-
Contributions du gouvernement du Québec	80 000	-	(40 000)	40 000
	22 963 939\$	26 336 180\$	(22 295 821)\$	27 004 298\$

13. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION

		2015	2014
Remboursement de consignes		8 855 307\$	8 442 506\$
Versement de primes d'encouragement à la récupération		2 852 050	2 761 729
		11 707 357\$	11 204 235\$

14. IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 112 184 \$ de mobilier et équipements (2014 : 27 245 \$), 52 950 \$ d'équipements informatiques (2014 : 172 348 \$), 13 538 \$ de logiciels (2014 : 164 150 \$), 9 210 \$ d'améliorations locatives (2014 : 0 \$) et pour 344 569 \$ de développement en cours (2014 : 510 747 \$). Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 31 510 \$ d'équipements informatiques (2014 : 46 315 \$), 93 616 \$ de mobilier et équipements (2014 : 0 \$), 20 942 \$ de logiciel (2014 : 0 \$), 33 217 \$ d'améliorations locatives (2014 : 0 \$) et 280 041 \$ de développement informatique (2014 : 182 429 \$). Au cours de l'exercice 2014-2015 des développements informatiques pour le montant de 215 388 \$ (2014 : 51 700 \$) et des améliorations locatives pour 195 907 \$ (2014 : 0 \$) ont été mis en service.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

En date du 31 mars 2015, le poste Fournisseurs et frais courus à payer inclut un montant lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles de 48 500 \$ (2014 : 240 451 \$).

2015

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	599 279 \$	(429 241) \$	170 038 \$
Équipements informatiques	677 549	(415 104)	262 445
Améliorations locatives	542 502	(290 268)	252 234
Logiciels	397 285	(289 746)	107 539
Développement informatique	412 433	(171 361)	241 072
Développement en cours	437 948	-	437 948
	3 066 996 \$	(1 595 720) \$	1 471 276 \$

2014

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	580 711 \$	(482 148) \$	98 563 \$
Équipements informatiques	656 109	(349 070)	307 039
Améliorations locatives	370 602	(236 020)	134 582
Logiciels	404 689	(229 833)	174 856
Développement informatique	477 086	(403 668)	73 418
Développement en cours	504 674	-	504 674
	2 993 871	(1 700 739)	1 293 132
Moins: Financement externe	(297 074)	271 258	(25 816)
	2 696 797 \$	(1 429 481) \$	1 267 316 \$

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS). Ces régimes inter employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs.

Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour les années civiles 2014 et 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 594 911 \$ (2014: 448 776 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2015	2014
Créances à recevoir	7 227 361 \$	(2 505 105) \$
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(7 291 242)	(666 457)
Charges payées d'avance	(20 776)	(80 839)
Charges à payer et frais courus	1 677 307	(239 382)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	(3 732 957)	9 037 768
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	503 122	514 934
	(1 637 185) \$	6 060 919 \$

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 avec une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans et le 31 mars 2021. La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur les analyses de cycle de vie.

Le total des engagements au 31 mars 2015 est de 2 484 552 \$ (2014: 3 113 997 \$).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit:

	Baux	Chaire
2016	553 946 \$	100 000 \$
2017	579 654	50 000
2018	452 903	-
2019	243 585	-
Années subséquentes	504 464	-
	2 334 552 \$	150 000 \$

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit notamment : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placements qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et pondérations des sommes à investir. Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir sont toutes inférieures à un an.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2015 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 390 361 \$ (2014 : 383 275 \$), respectivement.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

Le développement durable

Suivi des actions de développement durable 2009-2015. Pour l'exercice 2014-2015

En vigueur depuis janvier 2009, le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC s'inscrit directement dans la mission et les orientations stratégiques de la Société. Souhaitant faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC accorde une grande importance au déploiement de son plan d'action et contribue par le fait même à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 en attendant le dépôt de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Par l'entremise de son plan d'action, RECYC-QUÉBEC entend notamment intégrer les principes de développement durable dans ses pratiques d'affaires tout en suscitant la participation de ses employés et de ses partenaires.

Les pages qui suivent font état, de manière détaillée, des activités réalisées en 2014-2015 par RECYC-QUÉBEC pour chacune des quatorze actions inscrites à son plan d'action.

En 2014-2015, la Société a poursuivi l'achèvement de plusieurs actions. Les réalisations les plus remarquables sont les analyses du cycle de vie qui ont été livrées et présentées à nos partenaires lors de conférences liées à notre secteur d'activité.

RECYC-QUÉBEC est fière d'avoir adhéré aux Principes et lignes directrices d'approvisionnement responsable de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). Cette initiative porteuse de changement stimulera à nouveau l'organisation dans l'amélioration de ses pratiques afin d'augmenter les retombées environnementales, sociales et économiques dans ses contrats d'approvisionnement en biens et services.

Finalement, au 31 décembre 2014, RECYC-QUÉBEC a alloué plus de 34 millions \$ afin de soutenir un total de 996 projets en gestion des matières résiduelles.

PROCHAINES ÉTAPES

La Société a entrepris en 2014 l'élaboration de son plan d'action de développement durable 2015-2020 s'appuyant sur le bilan du plan d'action précédent, la revue des tendances auprès d'organisations comparables et chefs de file dans le domaine et la consultation de ses parties prenantes.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2015 de RECYC-QUÉBEC à l'adresse www.recyq-quebec.gouv.qc.ca.





INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
État d'avancement du Plan de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable - Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable	80 % des employés de l'administration publique sensibilisés d'ici 2011	Déjà atteinte
Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	100 % du personnel sensibilisé d'ici 2011	Déjà atteinte
Nombre d'initiatives rejoignant plus de 60 % des employés	Trois initiatives dont une nouvelle par an jusqu'en 2015	Deux initiatives maintenues, aucune nouvelle
Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	50 % du personnel ciblé formé d'ici 2013	Déjà atteinte
Nombre d'activités destinées aux acteurs externes de RECYC-QUÉBEC	Trois initiatives dont une nouvelle par an jusqu'en 2015	Une initiative

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Poursuite du programme d'intégration des employés comportant une session d'information sur la démarche gouvernementale et le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.
- + Participation à l'initiative #mardiDD sur Twitter.



INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
Nombre d'activités de communication	Trois activités par an jusqu'en 2015	Trois activités
Nombre de personnes (ou d'organisations) par type de clientèles ayant été rejointes par des activités de promotion des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles	Dix personnes ou organisations par type de clientèle ayant été rejointes par les activités de promotion	Tournée régionale ICI ON RECYCLE! (930 personnes). Formations VISEZ juste! (45 personnes)

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Réalisation d'une tournée régionale de douze arrêts pour la remise des attestations au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!
- + Tenue de six rencontres d'information VISEZ juste! pour l'implantation ou l'amélioration du programme dans les ministères et organismes gouvernementaux, et parutions de quatre bulletins électroniques l'info-VISEZ juste!



INDICATEURS

Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC

CIBLES

Dix organisations par an jusqu'en 2015

RÉSULTATS 2014-2015

120 organisations attestées au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Participation aux #mardiDD sur Twitter et sur les autres plateformes de médias sociaux, afin de souligner le travail d'organisations québécoises en développement durable et en gestion des matières résiduelles.
- + Promotion dans les médias traditionnels, dans les médias sociaux et auprès des partenaires des réalisations des organisations attestées au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!
- + Commanditaire de plusieurs activités visant à reconnaître les efforts de certaines organisations, notamment le gala Les Vivats, le Gala Envirolys, les prix Naturas-COMBEQ, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal et les Phénix de l'environnement.



INDICATEURS

Nombre d'implications dans des initiatives (ex.: recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

CIBLES

Trois implications par an

RÉSULTATS 2014-2015

Trois implications

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Remise de quatre mentions «réduction à la source» du programme ICI ON RECYCLE!
- + Octroi de dix bourses d'études supérieures pour des recherches et des essais portant sur les 3RV, sept bourses de niveau maîtrise (3 000\$ chacune) et trois de niveau doctorat (6 000\$ chacune) pour un total de 39 000\$.
- + Financement de 11 projets dans le cadre du programme Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés pour un total de 2 924 000\$.



INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
Nombre de mesures du plan de gestion environnementale appliquées avec succès	100 % des mesures efficaces d'ici 2013	26 interventions sur 40 en place
Nombre d'activités du plan d'action de développement durable liées à l'implantation et au suivi du cadre de gestion environnementale	100 % des activités d'ici 2013	Aucune activité
Nombre d'activités par année réduisant l'impact des transports	Cinq activités par an jusqu'en 2013 dont deux nouvelles à chaque année	Aucune activité
Taux d'événements disposant de critères d'écoresponsabilité	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013	100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC
	80 % des événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC d'ici 2013	Non mesuré

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Consolidation de l'infrastructure informatique permettant le télétravail et les rencontres à distance.
- + Poursuite de l'élaboration de la politique sur les événements écoresponsables.
- + Poursuite de l'élaboration de la politique de commandite afin de répondre à des critères écoresponsables précis.



INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
Nombre de mesures implantées permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC	Trois mesures par an d'ici 2013	Aucune mesure
Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux réalisées à RECYC-QUÉBEC	Quatre interventions visant l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux par an	Deux interventions

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Poursuite des travaux avec l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR).
- + Participation à la réalisation de nouvelles fiches matières pour l'ECPAR.
- + Adhésion aux principes et lignes directrices d'approvisionnement responsable de l'ECPAR.
- + Réalisation d'un état des lieux des approvisionnements responsables à RECYC-QUÉBEC.

**INDICATEURS⁸**

Nombre d'ACV appuyées par RECYC-QUÉBEC

Nombre d'interventions de promotion de l'ACV

Nombre d'interventions réalisées par RECYC-QUÉBEC et contribuant à la promotion et au développement de la RÉP

CIBLES

Cinq ACV d'ici 2013

Une intervention de promotion par an

Dix interventions de promotion d'ici 2013

RÉSULTATS 2014-2015**Cinq ACV complétées à ce jour dont deux nouvelles et une mise à jour****Une intervention****Une intervention de promotion de la REP****RÉALISATIONS EN 2014-2015**

- + Réalisation et diffusion dans les médias d'une analyse du cycle de vie de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables.
- + Réalisation d'une analyse du cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets à café à usage unique et présentation des résultats au salon international des technologies Americana.
- + Mise à jour de l'analyse du cycle de vie de contenants de bière au Québec.
- + Promotion de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le cadre de la tournée régionale.
- + Participation à titre de conférencier sur la réduction à la source au salon international des technologies Americana.

(8) L'indicateur officiel, « Nombre d'interventions (ACV, RÉP) contribuant à la promotion et au développement de la responsabilité élargie du producteur ainsi qu'à l'écoconception », a été divisé en trois indicateurs pour des fins de suivi interne. Les cibles internes ont également été majorées.

**INDICATEURS**

Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation

Taux des municipalités ayant demandé l'aide de RECYC-QUÉBEC et l'ayant obtenu

CIBLES

Quatre actions de communication d'ici 2013

Un minimum de 80 % des municipalités qui ont fait une demande d'aide ayant été aidées

RÉSULTATS 2014-2015**Atteinte****100 %****RÉALISATIONS EN 2014-2015**

- + Diffusion de fiches techniques sur les technologies *in situ* de compostage thermophiles fermées.
- + Échanges avec les municipalités pour répondre à leurs questions et les aider dans le choix des approches de traitement lors de la tournée régionale et lors d'événements ciblés.
- + Analyse synthèse sur les éléments à considérer lors de l'implantation de la collecte des matières organiques pour maximiser la récupération des résidus alimentaires.
- + Stratégie pour l'amélioration de l'acceptabilité sociale de la collecte des matières organiques résidentielles ainsi que sur le recyclage de biosolides municipaux et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF).
- + Mise à jour d'une carte présentant, par région, un résumé des lieux de compostage et de biométhanisation existants, ainsi que les projets annoncés pour le traitement des résidus organiques triés à la source et des biosolides.



INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
Révision de la Politique de placements	Révision de la Politique de placements en 2009-2010	Déjà atteinte
Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC	Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012	Déjà atteinte
Taux des programmes de RECYC-QUÉBEC ciblés où des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale ont été intégrés pour l'attribution de l'aide financière	100% des programmes de RECYC-QUÉBEC détenant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière d'ici 2013 (Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012)	Déjà atteinte

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Poursuite de la prise en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux dans les outils d'analyse des demandes d'aide financière.
- + Démarrage du projet et phase d'exploration des besoins avec le CIRAIG pour l'outil de mesure des GES pour les projets / programmes liés à la GMR.



INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2014-2015
Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation	Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2013	Atteinte
Nombre de produits comportant des attributs environnementaux et sociétaux bénéficiant d'une plus grande reconnaissance	Quatre produits par an jusqu'en 2013	Aucun

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Réalisation et diffusion d'une analyse du cycle de vie (ACV) sur les tasses réutilisables et les gobelets à café à usage unique.



INDICATEURS

Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination

CIBLES

Application des critères de performance en 2010

RÉSULTATS 2014-2015

Critères de performance appliqués dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective de matières recyclables pour les années 2012, 2013, 2014; critères d'écoconception appliqués par Éco Entreprises Québec dans le cadre du régime de compensation

Taux d'intégration des critères de performance dans le régime de compensation pour la collecte sélective

100% des critères de performance intégrés d'ici 2010

100 %

RÉALISATIONS EN 2014-2015

+ Compensation des instances municipales pour l'année 2012-2013 et 2014 pour la collecte sélective selon le facteur performance et efficacité (PE).



INDICATEURS

Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie / jetables

CIBLES

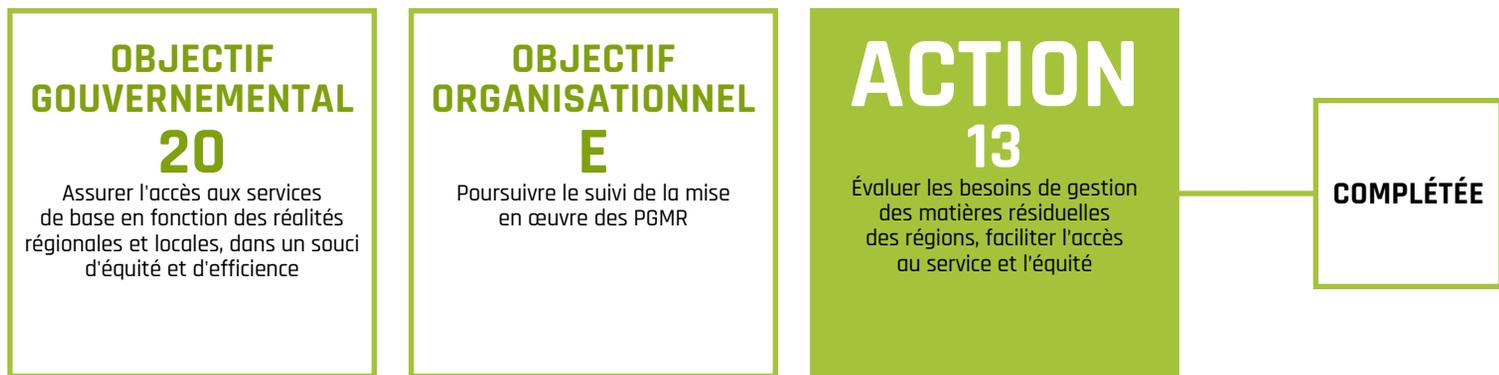
Réalisation de l'étude en 2009

RÉSULTATS 2014-2015

Déjà atteinte

RÉALISATIONS EN 2014-2015

+ Participation au comité du suivi de l'action 8 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles portant sur les répercussions de mesures économiques et fiscales favorisant le prolongement de la vie utile des produits et décourageant l'usage de produits de courte durée.



INDICATEURS

Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue

CIBLES

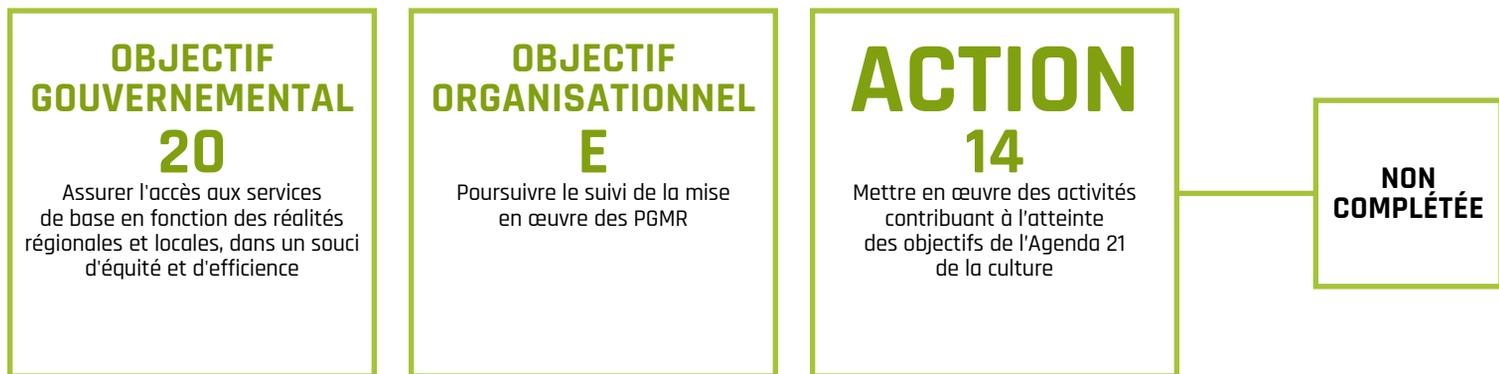
Trois municipalités par an jusqu'en 2013

RÉSULTATS 2014-2015

Deux municipalités

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Accompagnement des municipalités dans la réalisation de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).
- + Rédaction des bases d'un programme de reconnaissance des municipalités (action 29 de la PQGMR), dans le cadre du projet Performance des municipalités.
- + Remise de deux mentions honorifiques lors de l'édition 2014 du Défi municipalités dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) organisée par Action Re-Buts.



INDICATEURS

Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

CIBLES

Trois interventions par an

RÉSULTATS 2014-2015

Aucune

RÉALISATIONS EN 2014-2015

- + Poursuite des activités internes en lien avec la culture.

Une présence en un seul clic

Au cœur de l'action, RECYC-QUÉBEC assure une présence dynamique sur le web et dans les médias sociaux.

Plus de
256 000
visites sur
notre site web

4655
« j'aime »
sur Facebook

Plus de
5800
abonnés
sur Twitter

Près de
900
abonnés
sur LinkedIn

ACRONYMES / **3RV** RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION / **ACV** ANALYSE DU CYCLE DE VIE / **CRD** CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION / **CRM** CONTENANT À REMPLISSAGE MULTIPLE / **CRU** CONTENANT À REMPLISSAGE UNIQUE / **ÉPA** ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILES / **ICI** INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS / **OGR** ORGANISME DE GESTION RECONNU / **PGMR** PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **RDD** RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX / **REP** RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

CONTACT

RECYC-QUÉBEC

100, RUE SAINT-PAUL

BUREAU 411

QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7R1

TÉLÉPHONE / 418 643-0394

TÉLÉCOPIEUR / 418 643-6507

BUREAU DE QUÉBEC

300, RUE SAINT-PAUL

BUREAU 411

QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7R1

TÉLÉPHONE / 418 643-0394

TÉLÉCOPIEUR / 418 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL

141, AV. DU PRÉSIDENT-KENNEDY

8^E ÉTAGE

MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 1Y4

TÉLÉPHONE / 514 352-5002

TÉLÉCOPIEUR / 514 873-6542

LIGNE INFO-RECYC

1 800 807-0678

(SANS FRAIS)

514 351-7835

(RÉGION DE MONTRÉAL)

LA VERSION ÉLECTRONIQUE DE CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE RECYC-QUÉBEC À WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA

ISBN (IMPRIMÉ) : 978-2-550-73836-7 / ISBN (PDF) : 978-2-550-73835-0

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2015

AVEC LA VOLONTÉ D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE RÉDUCTION À LA SOURCE, LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT RECYC-QUÉBEC A LIMITÉ L'IMPRESSION DU PRÉSENT DOCUMENT À 75 EXEMPLAIRES.

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ROLLAND ENVIRO100 SATIN, CONTENANT 100% DE FIBRES RECYCLÉES POSTCONSOMMATION, CERTIFIÉ FSC ET ÉCO-LOGO, DÉSENCRÉ PAR UN PROCÉDÉ SANS CHLORE ET FABRIQUÉ À PARTIR D'ÉNERGIE BIOGAZ.

recyc-quebec.gouv.qc.ca info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

